

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 novembre 2021

CP2021_11_20
id. 5957

Le 19 novembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NEGRE, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à M. BERTELLI), M. CROS (pouvoir à Mme NEGRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. DESCAZEAUX), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Sont absents :

M. BEQ

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

RUE JACQUES ET CYPRIEN PORTAL A MONTAUBAN

Le Département est propriétaire de la parcelle cadastrée sous le n° 366 de la section BR, sise rue Jacques et Cyprien Portal à Montauban. Ce bien constitue le terrain d'assiette du centre universitaire.

Demande d'autorisation d'installation de luminaires sur la façade de la médiathèque Montauriol.

Afin de procéder à une modernisation de l'éclairage sécuritaire, esthétique et respectueux de l'environnement et des réglementations en vigueur, le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne a été mandaté par la Mairie de Montauban, pour effectuer la pose de deux luminaires et d'un câble électrique d'alimentation en façade.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'autorisation relative à l'installation de deux luminaires et d'une ligne électrique sur la façade de la médiathèque Montauriol, située sur la parcelle départementale n° 366 section BR, sise rue Jacques et Cyprien Portal à Montauban, étant précisé que les frais afférents seront supportés par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, l'autorisation ci-annexée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL